

SUCCESSION DE L'OFFRE PUBLIQUE DE MEDIAWAN ALLIANCE (BIDCO BRETEUIL)¹ SUR MEDIAWAN

Paris, le 8 octobre 2020 – Mediawan Alliance (BidCo Breteuil)¹ se félicite des résultats de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») visant les actions et les bons de souscription d'actions rachetables (« **BSAR** ») de Mediawan publiés par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

18,948,814 actions et 17,561,514 BSAR de Mediawan ont été apportés à l'Offre initiée par le consortium formé par les fondateurs de Mediawan, MACSF, Bpifrance et KKR via Mediawan Alliance (BidCo Breteuil)¹ sur tous les titres Mediawan non détenus par les fondateurs de Mediawan et MACSF qui était ouverte du 30 juillet 2020 au 5 octobre 2020, permettant à Mediawan Alliance (BidCo Breteuil)¹ de détenir² 86,24% des actions et 82,29% des BSAR de Mediawan, soit 85,23% du capital de Mediawan sur une base diluée.

L'avis de résultat publié par l'AMF aujourd'hui est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

« Xavier Niel, Matthieu Pigasse et moi-même nous réjouissons du succès de cette offre publique, qui nous permet de garantir le contrôle du Groupe Mediawan et son ancrage français, avec le soutien de nos partenaires. Parallèlement à l'acquisition en cours de Lagardère Studios, cette opération nous permet de créer des synergies avec Groupe Troisième Œil et des projets de coopération avec Leonine, l'un des principaux groupes indépendants allemands, et de donner à Mediawan les moyens de son développement et de ses ambitions en Europe et dans le monde », Pierre-Antoine Capton, Président du Directoire de Mediawan et Président de Mediawan Alliance

Réouverture de l'offre

Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, l'Offre sera rouverte du 9 octobre au 22 octobre 2020 inclus, aux mêmes prix, soit 12 € par action et 0,65 € par BSAR, afin de permettre aux actionnaires qui n'ont pas apporté leurs titres de le faire.

Les termes de l'Offre rouverte restent les mêmes que ceux exposés dans la note d'information ayant reçu le visa n°20-372 de l'AMF le 28 juillet 2020.

Il est rappelé que l'initiateur s'est réservé le droit de procéder à un retrait obligatoire des actions et BSAR qui n'auront pas été apportés à l'Offre si les conditions nécessaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Offre

La note d'information établie par BidCo Breteuil et la note en réponse établie par Mediawan, telles que visées par l'AMF le 28 juillet 2020 respectivement sous le visa n°20-372 et n°20-373, ainsi que les documents relatifs aux informations, notamment juridiques, financières et comptables, de chacune des sociétés, déposés auprès de l'AMF le 28 juillet 2020 et diffusés le 29 juillet 2020, sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Mediawan (www.mediawan.com).

Les actionnaires et porteurs de BSAR Mediawan qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les modalités d'apport à l'Offre peuvent se rendre dans la rubrique dédiée à l'Offre sur le site Internet de Mediawan (<https://www.mediawan.com/fr/nos-investisseurs#offre-publique>).

Avertissement :

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Mediawan et Mediawan Alliance (BidCo Breteuil) déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

Contact

Victoire GRUX - +33 6 04 52 16 55 - vgrux@mediawan.eu

¹ Nom temporaire

² En prenant en compte les titres qui seront apportés par les fondateurs et MACSF